Image not found or type unknown

Puis je demander à etre licencier pendant un cif

Par **tibiscuit**, le **28/08/2011** à **21:21**

Bonjour,
j effectue actuellement un cif d'une durée de 2 ans, j entame ma second année, et je souhaiterais demandé un licenciement auprés de mon patron, car je souhaite me rapproché de mon conjoint, tout en continuant ma formation. je souhaiterais savoir qui prend en charge le financement de ma formation si je demande un licenciement quelles sont les démarches à suivre et quelles sont mes droits (est ce que je beneficierais de mon salaire)
merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/08/2011** à **21:57**

Bonjour,
Mais ce n'est pas au salarié de demander un licenciement car c'est l'employeur qui y procède à condition d'avoir une cause réelle et sérieuse s'il en décide ainsi...
Il existe par ailleurs la rupture conventionnelle ou vous pourriez démissionner si vous répondez aux conditions pour que ce soit considéré comme légitime...
Mais d'abord, il faudrait savoir si vous pourriez poursuivre cette formation sur votre nouveau lieu de résidence et ensuite ce n'est certainement pas l'employeur actuel qui continuerait à la financer puisqu'il y aurait rupture du contrat de travail, il faudrait donc que vous vous renseignez auprès du FONGECIF des modalités ainsi qu'auprès de Pôle Emploi...

Par **tibiscuit**, le **28/08/2011** à **22:00**

merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés